RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 07790
Numéro SIREN : 409 615 523
Nom ou dénomination : ABDI

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2021 sous le numéro de dépôt 14012

20210140122019

DATE DEPOT : 18/02/2021

N° DE DEPOT : 14012

N° GESTION : 1998B07790

N° SIREN : 409615523

DENOMINATION : ABDI

ADRESSE : 121 R CAMBRONNE 75015 PARIS

MILLESIME : 2019

LPS7827379

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
23 FEV. 2021
Sous le N° : 14012

«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIEGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)
SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2020

L'AN DEUX MIL VINGT,
LE VINGT NEUF OCTOBRE, A DIX SEPT HEURES,
AU SIÈGE SOCIAL.

Les Associés de la Société "ABDI" se sont réuni en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par la Gérance, conformément à la loi et aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés, en entrant en séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur André BENICHOU, Co-Gérant Associé de la Société.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement :
CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 126 à 195 et de 376 à 439, ci 134 PARTS

Monsieur le Président constate que sont présents à la réunion :

- Madame Joëlle BEN SAMOUN Epouse BENICHOU
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 196 à 250 et de 440 à 500, ci... 116 PARTS

- Monsieur Didier BEN SAMOUN
propriétaire de CENT TRENTE QUATRE PARTS SOCIALES,
numérotées de 1 à 70 et de 251 à 314, ci 134 PARTS

LB

- Madame Louise LEVY Epouse BEN SAMOUN
propriétaire de CENT SEIZE PARTS SOCIALES,
numérotées de 71 à 125 et de 315 à 375, ci 116 PARTS

TOTAL 500 PARTS

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer, réunissant l'intégralité du capital social.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau, et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la SARL ABDI,
- La feuille de présence de l'Assemblée,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019,
- Le rapport de la Gérance pour ledit exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Puis, il déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que les rapports et les documents comptables ci-avant visés, à l'exception de l'inventaire, ont été adressés aux associés, en même temps que l'avis de convocation, et que l'inventaire a été mis à leur disposition, au siège social, depuis ce moment.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce,
- Approbation desdits rapports et conventions éventuelles,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019,
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Quitus à la Gérance,
- Reconduction des fonctions des Co-Gérants,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

LB
LB

Puis, il donne lecture des rapports de la Gérance sur les opérations de l'exercice, et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

Enfin, Monsieur le Président, déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du Jour.

RESOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, sur les opérations de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, approuve les comptes et le bilan de cet exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, et connaissance prise des conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce, déclare qu'il n'a été passé aucune convention tombant sous les prévisions dudit article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur proposition de la gérance d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (4.495 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	151.150 EUROS
Bénéfice de l'exercice	4.495 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	155.645 EUROS

LB

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 JUILLET 1965, l'Assemblée prend acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, donne quitus à la Gérance pour son mandat, au cours de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de reconduire, pour une nouvelle période d'UNE ANNÉE, les fonctions des Co-Gérants, Monsieur André BENICHOU et Monsieur Didier BEN SAMOUN, étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

Ladite Assemblée devant se tenir dans les SIX mois de la clôture dudit bilan.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- A la Gérance, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi, en conséquence des résolutions qui précèdent,

- Au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que les Co-Gérants.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 18 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture faite, a été signé par les associés et les Co-Gérants.

Monsieur André BENICHOU
CO GERANT ASSOCIE



Monsieur Didier BEN SAMOUN
CO GERANT ASSOCIE



Madame Joëlle BENICHOU
ASSOCIEE



Madame Louise BEN SAMOUN
ASSOCIEE



«ABDI»

SARL AU CAPITAL DE 38.200 EUROS

SIÈGE SOCIAL A PARIS (75015)
Rue Cambronne n°121

RCS PARIS 409 615 523 (98 B 07790)

SIRET 409 615 523 00027- Code APE 452 C

oooOooo

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2020

Chers Associés et Monsieur Le Co-Gérant,

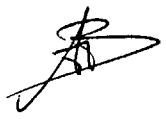
Je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, et vous rendre compte de l'activité de notre Société, pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- Le bilan de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019,
- Le compte de résultat,
- L'annexe,
- Le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Je vous précise que les comptes de notre Société soumis à votre approbation ont été établis selon les formes et méthodes actuellement en vigueur.

Le compte de "RESULTAT" fait apparaître un BENEFICE de QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (4.495 €) contre un BENEFICE de QUATRE MILLE CINQ CENT SEPT EUROS (4.507 €) pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiés, que je vous propose de répartir, conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.



I - COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE :

Les comptes qui vous sont présentés, font apparaître comparés à ceux de l'exercice précédent :

- Le chiffre d'affaires s'élève à la somme de NEUF CENT SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS (964.416 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2019, contre la somme de NEUF CENT TRENTE QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE EUROS (934.975 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2018, soit une augmentation de VINGT NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE ET UN EUROS (29.441 €) c'est-à-dire + 3,15%.

- Nos achats de marchandises au compte de «RESULTAT» s'élèvent à la somme de DEUX CENT QUARANTE DEUX MILLE SOIXANTE QUATRE EUROS (242.064 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2019, contre la somme de DEUX CENT SOIXANTE TROIS MILLE DEUX CENT TRENTE TROIS EUROS (263.233 €) pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2018, soit une diminution de VINGT ET UN MILLE CENT SOIXANTE NEUF EUROS (21.169 €).

Toutefois, pour vous donner une vue d'ensemble sur les charges subies par notre Société, au cours des TROIS derniers exercices, je vous prie de bien vouloir vous reporter au tableau comparatif ci-dessous :

POSTE DE CHARGES	EXERCICE 2018	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
Autres achats et charges externes	297.190 € +	258.254 € -	313.770 €
Impôts, taxes et versements assimilés	5.466 € -	6.686 € +	5.478 €
Rémunérations et charges sociales	395.917 € +	368.699 € -	388.618 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	9.454 € -	9.632 € +	9.009 €
Autres charges	44 € -	372 € +	88 €
Charges financières	9.254 € -	9.513 € +	7.597 €

Il est rappelé aux associés que du fait de la pandémie mondiale du covid 19, l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019 devait se tenir au plus tard au 30 juin 2020, néanmoins suite aux décrets, notre Assemblée se tient ce jour. Et notre société a fermé du 22 Mars au 11 Mai 2020 et subit les mesures de couvre-feux.

II - AFFECTATION DES RESULTATS

Je vous propose d'affecter les résultats de l'exercice écoulé, lesquels se traduisent par un BENEFICE de QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS (4.495 €) au poste «REPORT A NOUVEAU», comme suit :

«REPORT A NOUVEAU» antérieur	151.150 EUROS
Bénéfice de l'exercice	4.495 EUROS
Nouveau poste «REPORT A NOUVEAU»	155.645 EUROS

Conformément aux dispositions de l'Article 47 de la loi du 12 JUILLET 1966, je vous rappelle qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 du Code de Commerce

Je vous rappelle qu'aucune convention visée à l'Article L 223-19 du code de commerce n'a été conclue entre la Société et l'un des associés.

IV – RECONDUCTION DES FONCTIONS DES CO-GERANTS

Je vous propose de reconduire, pour une période d'UNE ANNEE, les fonctions des Co-Gérants étant entendu que leur mission viendra à expiration avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2020.

Je vous remercie de bien vouloir voter nos propositions présentées à votre Assemblée Générale, sous forme de résolutions, et donner à la Gérance, quitus de sa gestion, pour l'exercice clos au 31 DECEMBRE 2019.

Monsieur André BENICHOU
CO-GERANT ASSOCIE

Liasse 20 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 121 RUE DE CAMBRONNE 75015 PARIS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 4 0 9 6 1 5 5 2 3 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2019 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	2 744	AC 2 744	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 800	AG 1 800	
	Fonds commercial (1)	AH	74 250	AI	74 250
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	608	AS 71	537
	Autres immobilisations corporelles	AT	121 622	AU 91 593	30 030
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	239	BE	239
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	12 662	BI	12 662
	TOTAL (II)	BJ	213 926	BK 96 208	117 718
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN	45 381	BO	45 381
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	45 012	BU	45 012
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	256	BW	256
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	263 657	BY 11 204	252 453
	Autres créances (3)	BZ	19 165	CA	19 165
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	9 083	CG	9 083
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	543	CI	543
	TOTAL (III)	CJ	383 097	CK 11 204	371 893
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	597 023	1A 107 412	489 611

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 200)	DA	38 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 821
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	151 150
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 495
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	197 666
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (3)	DU	114 201
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 152
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	85 425
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 774
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	11 394
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	291 946
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	489 611

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	291 946
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	87 411

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts comptables Janvier 2020

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ABDI "PERMELEC" — Néant ☐ *

			Exercice N				
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	47 604	FB		FC	47 604
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue : services *	FG	916 812	FH		FI	916 812
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	964 416	FK		FL	964 416
	Production stockée *					FM	(13 311)
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	13 759
	Autres produits (1) (11)					FQ	151
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	965 015
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	242 064
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 986)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	297 190
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 466
	Salaires et traitements *					FY	290 671
	Charges sociales (10)					FZ	105 246
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	9 454
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	44
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	947 148
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)						GG	17 867
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 254
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	9 254
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V − VI)						GV	(9 253)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I − II + III − IV + V − VI)						GW	8 614

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABDI "PERMELEC" — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	636
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	636
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	4 755
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 755
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	(4 118)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	965 652
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	961 157
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	4 495

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	636
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	2 340
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	13 759
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 21 184	A2	29 753
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 3 361 obligatoires A9 26 392		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 3 361 — Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES	2 415	
CHARGES / PDTS SUR EX. ANTERIEURS	2 340	636

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
REGUL CPTE TIERS	2 340	636

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2020

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 489 611,42 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 495,46 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/07/2020 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers de la société ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entités, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

La société ABDI a fermé du 22 mars 2020 au 11 mai 2020.

A la date d'arrêté des comptes par l'organe de gouvernance des états financiers 2019 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :
- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :
- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

ABDI "PERMELEC"

Numéro SIRET : **40961552300027**
Code APE : **4120A**

121 RUE DE CAMBRONNE
75015 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2019 au 31/12/2019